

COMMUNE DE
CHÂTEAU-SALINS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT de la MOSELLE

CHSARP22005 – Éclairage public

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de la Commune de CHÂTEAU-SALINS,

VU l'article L.2212-1 du Code Général des Collectivités territoriales chargeant le Maire de la police municipale ;

VU l'article 2212-2 du Code Général des Collectivités territoriales relatif à la police municipale dont l'objet est d'assurer le bon ordre, la sûreté et la salubrité publiques, et notamment l'alinéa 1 relatif à l'éclairage ;

VU la loi n° 2009-967 du 03 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement dite « loi Grenelle 1 », et notamment son article 41 ;

VU la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « loi Grenelle 2 », notamment l'article 173 qui modifie le Code de l'Environnement en créant les articles L.583-1 à L.583-5 sur la prévention des nuisances lumineuses ;

VU le décret n° 2011-831 du 12 juillet 2011 relatif à la prévention et à la limitation des nuisances lumineuses ;

VU la délibération du Conseil municipal du 22 septembre 2022 relative au projet d'extinction de l'éclairage public ;

Considérant qu'une mesure d'extinction de l'éclairage public permettrait de réaliser des économies importantes sur la consommation d'énergie, la durée de vie des matériels et la maintenance, et participerait à la protection des écosystèmes en diminuant la pollution lumineuse dans la commune de Château-Salins.

ARRÊTE

Article 1. - A partir du mercredi 26 septembre 2022, l'éclairage public sera éteint de 23h00 à 5h00 sur l'ensemble de la commune de Château-Salins.

Article 2. - L'éclairage public restera allumé le temps des travaux sur la commune de Coutures.

Article 3. – Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Château-Salins, dont l'ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Sarrebourg-Château-Salins – Maison de l'Etat – 6, rue de Nancy -57170 CHÂTEAU-SALINS,
- Monsieur le Commandant de la Brigade Territoriale de Gendarmerie – 4, rue de Metz – 57170 CHÂTEAU-SALINS,
- Monsieur le Commandant de la Brigade Motorisée – 4, rue de Metz – 57170 CHÂTEAU-SALINS,
- Monsieur le Commandant du Corps des Sapeurs-Pompiers de Château-Salins – 1, rue Brigade Alsace Lorraine – 57170 CHÂTEAU-SALINS,
- Monsieur Patrick SIMON, Maire-Délégué de Coutures, responsable des Services Techniques Municipaux,
- Affichage,
- Registre,
- Archives.

Château-Salins, le 29 septembre 2022

Le Maire,



Gaétan BENMEDDOURENE